



Optimisation du financement du besoin en fonds de roulement

Notre offre exclusive confère une protection incomparable aux établissements financiers en combinant deux grands atouts d'AIG : son expérience en matière d'assurance-crédit et sa maîtrise des financements structurés. Les produits Trade Finance ont pour but d'aider les entreprises à tirer le meilleur parti de leurs créances commerciales afin de lever des fonds auprès des banques et des marchés de capitaux.

Flexible et parfaitement intégrée, cette solution combine assurance-crédit, technologie de pointe, assistance juridique et soutien opérationnel, tout en optimisant le financement du besoin en fonds de roulement.

Caractéristiques

- Destiné à financer des transactions de 20 à 450 millions d'euros.
- Support des opérations de traitement hors bilan en conformité avec les normes IFRS.
- Destiné aux grandes entreprises qui cherchent à optimiser leurs coûts et leur assiette de financement ainsi que les critères éligibilité des créances clients.
- Couverture à 100% des établissements financiers contre les pertes découlant de défauts de paiement.
- Cadre contractuel des polices AIG conforme aux exigences de Bâle III, permettant une réduction des coûts et des exigences en capital pour les banques prêteuses.
- Police sur mesure adaptée aux besoins de chaque client.
- Limites de crédit acheteur et pays non annulables.

Avantages

- Accès à des sources de financement plus variées.
- Supporte durablement et à moindre coût le financement du besoin en fonds de roulement.
- Améliore l'assiette de financement sur le portefeuille de créances clients.
- Rédaction claire des polices afin de neutraliser la multiplication des conditions utilisées dans les polices d'assurance crédit classiques.
- Cadre juridique précis permettant d'"isoler" comptablement la créance commerciale du client "cédant".
- Limites de crédit par acheteur et par pays non annulables, afin d'assurer la pérennité des financements.
- Possibilité de traitement hors bilan de la totalité des portefeuilles de créances.
- Protection du bilan contre les pertes "catastrophe".
- Formalités administratives simplifiées.



www.aig.com/fr

Le présent document est uniquement destiné aux courtiers en assurance et autres professionnels de l'assurance. Il s'agit d'une présentation succincte des garanties proposées par AIG, la liste complète des garanties et exclusions figurant sur le contrat.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex – Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.